

**AVIS**

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**SUR**

**LES FICHES ACTIONS DU PO FEDER 2014-2020**

**4 mars 2015**

Au préalable, le CESER se félicite de la consultation lancée par le Conseil régional sur les fiches actions du PO FEDER<sup>1</sup> 2014-2020. Il note qu'elle est la première du genre et s'inscrit dans la continuité du processus d'élaboration des programmes européens qui associe, entre autres, les Conseils consultatifs aux grandes étapes de la démarche (diagnostic territorial, stratégie intégrée, ...) depuis la mise en place de l'instance de concertation en juillet 2012.

Le CESER tient à souligner que les fiches actions ont été présentées, par chacun des responsables des guichets uniques créés dans le cadre de l'Autorité de gestion par le Conseil régional. En termes de lisibilité, il aurait été souhaitable que les présentations faites soient harmonisées. Le CESER prend acte qu'un certain nombre de fiches actions, en cours de finalisation, lui seront transmises ultérieurement, pour avis (cf. liste jointe en annexe).

Enfin, et compte tenu de la mise en place d'une concertation partenariale, le CESER ne se prononcera pas, pour l'instant, sur les fiches liées à la démarche ITI (Investissement Territorial Intégré) et se réserve le droit de le faire, au moment opportun.

### **Remarques générales**

Le CESER constate, avec satisfaction, que des procédures de transition entre les deux périodes de programmation (2007-2013 et 2014-2020) ont été mises en place, conformément à ses attentes<sup>2</sup>. Elles concernent particulièrement « *la reconduction des dispositifs d'aides économiques et touristiques des entreprises existantes*<sup>3</sup> » et devront permettre, de faire face, en tant que de besoin, aux demandes urgentes.

Le CESER tient à rappeler tout l'intérêt à accorder à l'évaluation des politiques publiques<sup>4</sup>. Pour répondre aux obligations européennes en la matière, la définition d'indicateurs d'évaluation pertinents s'avère indispensable.

S'il souligne le besoin de disposer d'indicateurs d'impact (valeurs cible) pour mesurer les effets des politiques à moyen et long termes, il considère que cette seule catégorie d'indicateurs s'avère insuffisante. Il prend note qu'un certain nombre d'indicateurs de réalisation ou de résultat ne sont pas encore définis et comprend qu'un délai supplémentaire est requis, pour ce faire. Aussi, le CESER réitère ses préconisations relatives aux indicateurs de suivi à définir pour alimenter les évaluations *in itinere*, également à mener. Il souligne, ainsi, la nécessité impérieuse de les renseigner en vue de l'évaluation à réaliser à mi-parcours.

Sur le choix des indicateurs, il rappelle que l'approche qualitative reste à parfaire, conformément aux recommandations de l'Union Européenne.

---

<sup>1</sup> Programme Opérationnel Fonds Européen de Développement Régional.

<sup>2</sup> Cf. Avis des Commissions du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 - Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

<sup>3</sup> Cf. Rapport de la Commission Permanente du Conseil régional du 23 décembre 2014 : « Rapport d'orientation sur la mise en œuvre des cadres d'intervention du PO FEDER 2014-2020 ».

<sup>4</sup> Cf. Contribution du CESER « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens » - Assemblée plénière du 4 mars 2010.

En la matière, le CRE<sup>5</sup> a toute sa place à prendre. À ce sujet, le CESER s'interroge sur les suites données aux évaluations thématiques et transversales prioritaires sur la période de programmation précédente (2007-2013) comme la question de l'emploi, toujours d'actualité, qui sous-tend les politiques de formation et d'insertion.

À l'instar du nouveau programme européen de coopération pour la période 2014-2020, (ex. POCT<sup>6</sup> 2007-2013), une assistance à maîtrise d'ouvrage pourrait être envisagée pour travailler sur les indicateurs de résultat et de réalisation<sup>7</sup>.

D'une façon générale, le CESER relève, que le volet information et communication du PO FEDER fait l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil régional au travers d'actions en direction du monde économique, des élus et des porteurs de projets (édition d'un fascicule opérationnel). Il invite la Collectivité régionale à les poursuivre et les renforcer afin de contribuer à une meilleure connaissance des politiques européennes et à leur appropriation. Le CESER souhaiterait également que l'information des bénéficiaires finaux soit développée.

Le CESER s'inquiète des contreparties nationales, le C.P.E.R.<sup>8</sup> étant encore en cours de négociation, à ce jour. Aussi, s'interroge-t-il sur le fléchage des priorités nationales. Si celles-ci doivent être en cohérence avec les priorités définies dans le cadre de la programmation européenne, elles doivent aussi prendre en compte les besoins spécifiques de la Réunion (exemple de la problématique des déplacements).

Les contraintes dues à la concentration thématique<sup>9</sup> pourraient trouver une solution par la mobilisation des financements au titre du C.P.E.R. Le CESER rappelle que la coïncidence de la durée du C.P.E.R. et des programmes européens est de nature à renforcer la cohérence des interventions<sup>10</sup>, également à rechercher avec l'ensemble des schémas et programmes existants ou en cours de réalisation.

Par ailleurs, si le CESER se félicite de la consultation engagée par le Conseil régional concernant le PO FEDER, il regrette les retards pris par les Autorités de gestion pour les autres programmations, retards qui ne sont pas toujours de leur fait. En conséquence, la vision "intégrée" des précédentes programmations n'est pas aujourd'hui possible. Or, il existe des connexions évidentes entre FEDER, FSE<sup>11</sup> ou encore programme européen de coopération et FEADER<sup>12</sup>. Le rôle de l'AGILE<sup>13</sup> revêt, ici, toute son importance.

---

<sup>5</sup> Comité Régional d'Évaluation.

<sup>6</sup> Programme Opérationnel de Coopération Territoriale.

<sup>7</sup> Cf. Avis des Commissions du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.

<sup>8</sup> Contrat de Plan État-Région.

<sup>9</sup> Obligation réglementaire de concentration minimum de 50% des moyens sur les Objectifs Thématiques 1 à 4.

<sup>10</sup> Cf. Avis du CESER sur le projet de Contrat de Projets État/Région/Département 2007-2014 - Bureau du 14 février 2007.

<sup>11</sup> Fonds Social Européen.

<sup>12</sup> Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

<sup>13</sup> Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne.

## **Remarques particulières**

### **- Guichet unique « Infrastructures de développement durable et énergie »**

Le CESER regrette, la faiblesse de l'enveloppe liée à la « Suppression des points noirs dans les réseaux routiers essentiels » (traitement des radiers submersibles), compte tenu du relief particulier de la Réunion. D'une façon générale, les actions en faveur de la prévention des risques ne répondent pas suffisamment aux réalités locales.

Dans le cadre des « Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau », le CESER rappelle que ce type d'actions nécessite non seulement un soutien financier mais aussi un accompagnement sous la forme d'une ingénierie technique pour le montage des projets, en particulier pour les petites communes.

### **- Guichet unique « Entreprises et développement touristique »**

Le CESER constate que le taux d'intensité d'aides a été réduit de 5 points pour les entreprises : passant ainsi à 65 % pour les petites entreprises, à 55 % pour les entreprises de taille moyenne et 45 % pour les grandes entreprises. Ces dernières devront présenter un argumentaire prouvant leur incapacité à réaliser l'action si l'aide ne leur était pas accordée.

Concernant la fiche action « Aides aux investissements pour la création des entreprises - volet tourisme », le CESER relève que seuls sont éligibles les projets concernant les hôtels de tourisme classés 3 étoiles minimum et d'une capacité d'au moins 30 chambres (25 chambres dans les Hauts). Sur ce point, il regrette, qu'entre ces hôtels et les chambres d'hôtes (prises en compte, par ailleurs), aucun dispositif à la création d'entreprises d'hébergement intermédiaire ne soit proposé. Cela aurait permis d'étoffer l'offre touristique.

Sur la fiche action « Renforcement de l'encadrement dans les entreprises », le CESER propose que soient également renseignés des indicateurs prenant en compte l'effectif des cadres intermédiaires et supérieurs ainsi que les évolutions au sein des entreprises bénéficiaires, en application des conventions collectives.

Le CESER souligne que les actions en faveur de la « Mutualisation des ressources » et de la « Veille stratégique » doivent contribuer à lutter contre l'atomisation des entreprises, pour permettre la consolidation du tissu économique et des réseaux. Pour lui, ces dispositifs doivent effectivement aider à la structuration des entreprises et à la « sécurisation de la croissance et du développement des T.P.E.<sup>14</sup> ». Ils doivent aussi être évalués sous l'angle de la structuration des filières et de la pérennisation des activités.

---

<sup>14</sup> Très Petites Entreprises.

S'agissant de la fiche « Actions collectives pour la conquête des marchés extérieurs », le CESER considère que les conditions d'éligibilité des entreprises participantes sur la base du Règlement Aide de minimis sont particulièrement contraignantes. Il estime qu'un important travail de communication doit être mené par le guichet unique concerné, à destination des bénéficiaires afin d'éviter tout risque de contentieux.

- **Guichet unique « Recherche, développement, technologie »**

Le CESER regrette qu'une seule fiche action (en cours de validation) soit consacrée à l'innovation sociale, qui est un élément de la compétitivité globale. Sur ce point, il rappelle les ambitions de la S3<sup>15</sup> et la définition de l'innovation pour la Réunion : L'innovation c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique, mais aussi social et culturel ».

Le CESER souhaite que les actions soutenues par la collectivité, au titre de la Recherche, contribuent à la création d'activités et de valeur ajoutée par les entreprises locales et donc au développement économique de la Réunion.

De plus, les actions visant à « Promouvoir la mobilité pour la montée en compétences dans les 3 priorités de la S3 » devraient être mesurées au regard de leurs retombées positives pour le territoire, pour les travaux menés par les chercheurs (entrants ou sortants).

Le CESER note que des indicateurs de performance sont renseignés, mais se révèlent être transversaux à plusieurs fiches actions. En termes de lisibilité et de pertinence, il souligne l'importance pour chaque action de disposer de ses propres indicateurs.

La fiche action intitulée « Améliorer les compétences au service de l'économie de la connaissance », pour le CESER, soulève la problématique de la territorialisation des brevets de recherche.

- **Guichet unique « Investissements d'éducation de formation et d'inclusion sociale »**

Le CESER ne formule aucune remarque particulière.

---

<sup>15</sup> Stratégie de Spécialisation Intelligente.

## ANNEXE

### LISTE DES FICHES ACTIONS PO FEDER 2014-2020 NON RECUES AU CESER (au 27 février 2015)

<b>Guichet "Infrastructures de développement durable et énergie"</b>	
<b>Intitulé de la fiche action</b>	<b>Observations</b>
Rénovation thermique logements sociaux anciens selon méthodologie BATIPEI	Evaluation ex ante en cours
Réalisation unités de valorisation énergétique inscrites au Plan de prévention et gestion déchets non dangereux	En attente de validation du Plan par le Conseil général
Projet NEO	Consultation du partenariat en cours
Aéroports et zones aéroportuaires	Consultation du partenariat en cours
<b>Guichet "Entreprises et développement touristique"</b>	
Mise en place d'outils de financement adaptés au lancement des entreprises	Evaluation ex ante en cours
Création d'une offre d'hébergement publique exemplaire de montagne	Consultation du partenariat en cours
Mise en place d'outils financiers adaptés au développement des entreprises	Evaluation ex ante en cours
<b>Guichet "Recherche, développement, technologie"</b>	
Soutien d'activités de recherche agronomique	En cours de finalisation
Développer l'innovation sociale et ouverte	En cours de finalisation
Renforcer l'état sanitaire et créer un Hub de la recherche en santé et biotechnologie	En cours de finalisation
Soutien aux projets innovants des entreprises	Reçue le 27 février 2015
Mise en place d'outils financiers adaptés au développement des entreprises innovantes	Evaluation ex ante en cours
Constituer des pôles régionaux d'innovation et professionnaliser l'accompagnement de l'innovation	En cours de finalisation
Soutien aux structures d'accompagnement de l'innovation	Reçue le 27 février 2015
Promouvoir les projets de recherche et d'innovation contribuant à une meilleure efficacité énergétique grâce à la valorisation des énergies renouvelables	Reçue le 27 février 2015

Continuité territoriale numérique	En cours de finalisation
Plan régional très haut débit	Reçue le 27 février 2015
Open data	Reçue le 27 février 2015
E-administration	Reçue le 27 février 2015
E-santé	Reçue le 27 février 2015
<b>Guichet "Investissements d'éducation de formation et d'inclusion sociale"</b>	
Restructuration urbaine quartiers sensibles	Relève d'un ITI - en cours de finalisation
Espace public structurant de centralités du SAR	Relève d'un ITI - en cours de finalisation
Études relatives aux stratégies intégrées de développement urbain durable	En cours de finalisation
Réhabilitation et extension des centres de formation Professionnelle	Consultation du partenariat en cours
Construction et aménagement pour l'enseignement supérieur	Consultation du partenariat en cours